

Non aux suppressions de postes !

*La rentrée 2019 se prépare déjà activement au niveau académique pour mettre en place simultanément les nouvelles classes de Seconde et de Première. Alors que tout change avec des suppressions de postes à la clé (structures, horaires, périmètre des disciplines, programmes), la carte des enseignements de spécialités du cycle terminal doit très vite être arrêtée. **Le SNES-FSU demande le retrait de la réforme du lycée et une mise à plat de Parcoursup.** Cette réforme supprime tous les repères des séries, enferme précocement les élèves dès la seconde dans une voie de formation étroite et exclusivement construite pour le Post-bac.*

Pire, Parcoursup piloterait donc à terme tout le lycée dans une logique de sélection progressive faisant du bac un examen local et dévalorisé.

Alors que le gouvernement annonce **50 000 postes de fonctionnaires d'État supprimés d'ici à 2022, le Ministre Blanquer a justifié sans langue de bois que la réforme du lycée servirait à réduire le nombre de postes dans le second degré** (- 1800 annoncés France Inter 17/09/18, **-2600 dans les faits !**). Suppression des séries, tronc commun généralisé, AP et options maintenus mais exclusivement financés sur la part libre (12h en seconde et 8h en cycle Terminale) sont autant de **leviers pour augmenter les effectifs par classe et réduire l'offre de formation des lycées**. C'est d'ailleurs tout l'enjeu des enseignements de spécialités dont la carte académique sera connue en janvier. Une spécialité refusée à un lycée et/ou un seuil minimal d'inscrits imposé puis non atteint, ce sont autant de moyens retirés.

Et comme si cela ne suffisait pas, le ministère annonce **la remise en cause du statut avec l'imposition de 2 HSA.**

Le Snes-FSU appelle les collègues à résister

- ⇒ **En étant très nombreux dans la rue le 9 octobre** aux côtés des autres salariés, des lycéens et des étudiants et avec une **visibilité éducation**
- ⇒ **En participant activement à toutes les actions dans l'éducation : l'intersyndicale nationale se réunit très vite, le Snes-FSU proposera une grève.**
 - ⇒ **En faisant connaître ces projets néfastes autour d'eux.**
- ⇒ **En écrivant au ministre** (<http://www.education.gouv.fr> ; Accueil > Rester informé > Nous contacter)
 - ⇒ **En interpellant les députés**

Dans l'académie, voici le calendrier adopté pour l'élaboration de la carte des formations (répartition des spécialités entre les lycées)

- **Avant le 3 octobre** : remontée des demandes des chefs d'établissements
- **19/10** : groupe de travail au rectorat
- **1er conseil de classe** : la liste des spécialités dans chaque lycée doit être connue.

N'hésitez pas à nous faire remonter toutes les informations de vos établissements à s3lil@snes.edu

La réforme du lycée

Elle prévoit la mise en réseau des lycées. La carte des enseignements de spécialité en 1^{ère} et Terminale des lycées publics sera le premier sujet de discussion entre proviseurs au sein du réseau. Le réseau sera chargé d'établir des propositions soumises à la rectrice en associant les établissements privés sous contrat.

Pour le Snes-FSU, **une AG des personnels sur le temps de travail doit être réunie**. Il est impératif d'associer l'ensemble des collègues (et pas seulement les coordonnateurs) sur l'enjeu de la carte des enseignements de spécialités. Dans ces concertations locales, de nombreuses questions sont à aborder :

- **Demander le principe d'une information continue du proviseur aux personnels tout au long de la procédure d'élaboration de la carte.** Les échanges au sein du réseau doivent être partagés avec les personnels (calendrier, cahier des charges, consignes locales, priorités, projet de carte...).

- **Exiger que soient discutés les enseignements de spécialités à demander pour le lycée.** La circulaire du ministère en date du 5/09/18, préconise que 7 spécialités soient présentes dans chaque lycée (**humanités littéraires et philosophie, langues littéraires et cultures étrangères, Hist.Géo. géopolitique et sciences politiques, SES, Maths, Phys. chimie, SVT**) : *sont-elles garanties pour votre lycée ? Qu'en est-il des spécialités technologiques ?*

- **Demander comment seront associées les 3 spécialités dans le lycée en 1^{ère} (3 fois 4 heures) ?**

Deux possibilités :

– Au choix des élèves ?

→ *Quelles conséquences attendues sur les emplois du temps des élèves (barrettes ?) et des personnels (plages bloquées sur les emplois du temps) ?*

→ *Quels effets sur les services des personnels ? En effet selon l'affluence sur la spécialité, les besoins horaires dans la discipline pourront varier d'une année à l'autre.*

→ *Des conventions pour des spécialités à l'extérieur du lycée sont-elles envisagées avec un lycée proche ?*

– Sur des triplettes pré-établies ?

→ *Les spécialités moins fréquentées seront-elles financées (effet de seuil) ?*

→ *Les choix de triplettes seront-ils exclusivement fonction des attendus de Parcoursup (cohérence avec la formation post-bac ou diversité des enseignements) ?*

- **Demander une projection de la structure des futures classes de premières.** En effet, la fin des séries et la création du tronc commun (HG, EMC, français, EPS, LV, enseignement scientifique) permettent des économies.

- **Demander l'avenir des options dans le lycée.** D'une part, plus aucune option n'est obligatoire en seconde (un enseignement technologique possible mais désormais optionnel). D'autre part, les options seront financées sur la part libre des DGH (12h en seconde et 8h pour toutes les premières générales) tout comme l'AP (les 2h par classe ne sont plus financées).

- **Demander quelles seront les disciplines encore dédoublées.** La concurrence avec l'AP et dans une moindre mesure avec les options pourrait avoir des effets sur les groupes encore possibles.

- **Demander à être consulté-es sur les nouveaux programmes** de seconde et première avant leur mise en œuvre à la rentrée 2019 (à faire remonter au MEN).

- **Demander quelles disciplines constitueront les nouveaux enseignements.**

- **Refuser d'anticiper toute information sur la classe de première auprès des élèves de seconde tant que des informations et des garanties n'auront pas été apportées.**

Le Ministère annonce que les élèves de seconde communiqueront leurs choix de spécialités pour la Première au second trimestre. Inutile donc d'anticiper ces retours : les élèves et leurs familles ont le droit d'avoir du temps et des informations stabilisées pour faire leur choix (programme des disciplines, spécialités offertes...).

Et c'est autant de temps de gagner pour contrer les retraits de postes...